

10 Faits divers & Justice

Attentat à la pudeur à Makokou

Quatre délinquants sexuels écroués pour avoir sodomisé un mineur de 13 ans

Styve Claudel ONDO
MINKO

Libreville/Gabon

LES agents de la Police judiciaire (PJ) de Makokou ont procédé, fin août dernier, à l'interpellation de quatre jeunes garçons, soupçonnés d'avoir sodomisé T.O., un mineur de 13 ans, orphelin de père et de mère.

Ces agresseurs sexuels présumés sont : Hugues Mebale Minko, 21 ans, Warell Piqué Minsoh, 20 ans, D.M., 17 ans, et J.N.M., 17 ans, tous Gabonais établis au village Ekong, au PK 7 du chef-lieu de la province de l'Ogooué-Ivindo.

Ils ont été présentés au procureur de la République, qui, après audition, les a placés sous mandat de dépôt à la maison d'ar-

rêt de Makokou, le lundi 3 septembre dernier, pour attentat à la pudeur avec violence. Un cinquième suspect, identifié comme N.M., serait activement recherché.

Une source militaire proche de l'enquête présente Hugues Mebale Minko comme l'auteur principal des faits, qui ont pour théâtre la bourgade d'Ekong. L'on apprend que la première fois que T.O. est approché par ses bourreaux, il traîne dans les environs, plus exactement sur le terrain de jeu de la petite localité. Mebale Minko l'aurait ensuite entraîné à son domicile, au sortir d'une rencontre de football. Une fois dans sa chambre, il aurait soumis le mineur à des rapports sexuels contre nature. Sauf que le violeur supposé va donner une autre dimension à son acte, en



Photo : D.R.

Les sodomites présumés neutralisés par la PJ au village Ekong.

allant raconter les faits dans leurs moindres détails à ses quatre copains des "400 coups".

PROCÉDURE EN ADDITIF • C'est ainsi que le petit orphelin serait très

vite devenu un véritable objet sexuel de la bande.

T.O. aurait donc été abusé à trois reprises par Hugues Mebale Minko, Warell Piqué Minsoh et N.M. Tandis que D.M. et

J.N.M. seraient passés à l'acte deux fois.

Malheureusement pour les cinq sodomites présumés, les bruits liés à cette sordide affaire vont se répandre comme une traî-

née de poudre, et la grand-mère de la victime est mise au courant par d'autres villageois. Cette dernière en informe alors l'oncle de son petit-fils, un infirmier en poste à Gamba, qui est en vacances dans le hameau.

Alertés à leur tour, les éléments de la PJ de Makokou appréhendent, le jeudi 30 août dernier, au petit matin, Hugues Mebale Minko, Warell Piqué Minsoh, D.M. et J.N.M. Ces individus ont été incarcérés au pénitencier de la localité, lundi dernier.

Plus chanceux, N.M. aurait provisoirement échappé à ce coup de filet, ayant pris, semble-t-il, la direction de la province voisine du Woleu-Ntem. Mais une procédure en additif a été montée à son encontre. On peut donc penser qu'il est loin d'être tiré d'affaire.

Accident de circulation à Owendo

Une collision entre deux véhicules fait des dégâts considérables au carrefour OPT

IMM

Owendo/Gabon

UNE collision entre deux automobiles, à l'intersection communément appelée carrefour OPT, dans la commune d'Owendo, a fait des dégâts matériels considérables dernièrement. Les deux véhicules impliqués dans cet accident qui, fort heureusement n'a pas fait de blessés, sont un Toyota Yass, immatriculé BZ 513 AA, conduit par un ouest-Africain identifié comme Diallo, et un Renault Duster, portant le numéro HD131 AA, appartenant au groupe Gesparc.

Le chauffeur du Toyota Yass rejette la responsabilité de cet accident au commissariat de police d'Owendo. En effet, il raconte qu'il se rendait du



Photo : IMM

Le Toyota Yass sur le bas-côté après la collision...

côté du lycée technique national Omar-Bongo pour y livrer la marchandise. Arrivé au poste de contrôle du carrefour Awoungou, il a été interpellé par les agents de police. Il affirme que quand il s'est présenté à ces derniers, ils lui ont arraché le dossier de son véhicule au motif qu'il a refusé de leur remettre

quelques billets de banque...

Le conducteur ouest-africain essaie de restituer les propos tenus par les agents: « Tu as donné quelque chose aux gendarmes là-bas, et c'est à nous que tu ne donnes rien? Rends-toi à notre commissariat, m'ont-ils dit. J'ai alors fait demi-tour, puis



Photo : IMM

... avec ce Renault Duster endommagé à l'avant.

j'ai garé ma voiture sur le bas-côté de la route, non loin du commissariat de police. Mais, malheureusement, lorsque je me présente à l'intérieur de l'édifice, on me demande encore d'y sortir afin d'aller chercher mon véhicule et de le rentrer dans l'enceinte du commissariat. J'ai obtenu. Malheureusement, en

cherchant à contourner le carrefour OPT, j'ai fait un accident. »

« Certes, je roulais à moins de 100 km/heure, mais j'ai été surpris par la présence d'un véhicule sur ma trajectoire. J'ai freiné brusquement, mais il était trop tard », a expliqué, à son tour, le chauffeur du Renault.

Au regard de ces graves récriminations d'un usager de la route à l'endroit des fonctionnaires de police, notre reporter s'est rendu au poste pour avoir la version des intéressés. Malheureusement, ils n'y étaient absents à son arrivée. Dans le but de recouper les informations en sa possession, le journaliste s'est ensuite rendu au commissariat de police, où il a pu obtenir le numéro de téléphone de l'un des agents incriminés.

En vain, car celui-ci lui a opposé une fin de non recevoir, en rejetant ses multiples appels. Nous sommes fondés à considérer qu'il s'agit d'un refus de nous parler de sa part, car ce même correspondant réagissait aux appels de ses collègues.

Les deux véhicules ont enregistré d'assez importants dégâts lors de cette collision.

Droit de réponse à Webcor Group

MIS en cause indirectement dans les colonnes du journal L'Union du 3 septembre 2018 ainsi que par un autre journal, le Groupe Webcor souhaite apporter immédiatement et de manière la plus ferme les clarifications suivantes: 1- Le Groupe Webcor s'insurge contre les allégations mensongères et ces insinuations qu'il y aurait eu corruption par lui d'une quelconque autorité gabonaise. Il ne tolérera pas qu'on associe son nom au terme de corruption.

2- Le Groupe Webcor a remporté, le 21 juin 2018, après trois ans de procédure arbitrale internatio-

nale devant la Cour d'arbitrale de la Chambre de commerce internationale (CCI) de Paris, une victoire contre l'Etat gabonais, qui a pleinement participé à cette procédure et a été condamné du fait de ses manquements répétés et de la rupture abusive du contrat. Rupture, comme il a été jugé par le Tribunal arbitral international, intervenue en violation de ses engagements contractuels et exclusivement imputable à l'Etat gabonais, condamné à verser en réparation au Groupe Webcor la somme d'environ 65 milliards de francs CFA. Jamais dans le passé

aucune allégation de corruption n'a été proférée par l'Etat gabonais, défendeur à la procédure, alors que cette procédure internationale a duré trois ans et que le contrat remonte à 2010.

Cette allégation de corruption est proférée pour la première fois et par voie de presse au moment de payer les condamnations prononcées dans la sentence CCI de juin 2018. Non seulement l'Etat gabonais n'a pas respecté ses engagements aux termes du contrat mais il rechigne à présent à payer les condamnations prononcées par la CCI à son encontre.

Aussi, jamais dans cette procédure l'Etat gabonais n'a invoqué le caractère prétendument "léonin" du contrat, comme évoqué par les médias aujourd'hui. Il s'agit d'un contrat très classique de partenariat Public-Privé PPP dans lequel l'Etat gabonais n'a pas déboursé un franc CFA, et le Groupe Webcor a payé des montants très significatifs couvrant l'intégralité des travaux avant d'être éjecté sans ménagement par l'Etat gabonais qui, sans raison aucune, a privé sa population d'un Grand Marché de Libreville (GML), comme cela a été tranché

par le Tribunal arbitral international CCI de Paris.

3- Le Groupe Webcor déplore vivement cette entreprise de désinformation et de calomnie et se réserve de demander entière réparation de son préjudice et de tout autre préjudice. Il fera punir devant toute juridiction compétente ceux qui cherchent à associer son nom de près ou de loin à une corruption et de manière générale à porter atteinte à sa réputation.

Webcor Group
Le conseil d'administration